



Communiqué de presse : New York, le 16 décembre 2011

L'Assemblée des États Parties au Statut de Rome élit six juges

ICC-ASP-20111216-PR758



À la deuxième séance de sa dixième session, l'Assemblée a procédé à l'élection des six juges suivants de la Cour pénale internationale :

- CARMONA, Anthony Thomas Aquinas
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (Trinité-et-Tobago), liste A, homme
- DEFENSOR-SANTIAGO, Miriam
Groupe des États d'Asie et du Pacifique (Philippines), liste B, femme
- EBOE-OSUJI, Chile
Groupe des États d'Afrique (Nigéria), liste A, homme
- FREMR, Robert
Groupe des États d'Europe orientale (République tchèque), liste A, homme
- HERRERA CARBUCCIA, Olga Venecia
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (République dominicaine), liste A, femme
- MORRISON, Howard
Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États (Royaume-Uni), liste A, homme

Les juges appartenant à la liste A juges disposent d'une compétence reconnue en droit pénal, tandis que les juges relevant de la liste B ont une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Les juges ont été élus pour un mandat de neuf ans, appelé à courir à compter du 11 mars 2012. Le document ICC-ASP/10/18/Add.1 contient des éléments d'information biographiques sur les juges.

Des informations sur les résultats des 15 tours de scrutin sont disponibles à l'adresse Internet de la Cour sous Assemblée des États Parties (<http://www.icc-cpi.int/menus/asp>).